

## QUITTANCE

---

Considérant que le gouvernement du Québec, par le décret n°1198-2006 du 18 décembre 2006, a établi le Programme national de réconciliation avec les orphelins et orphelines de Duplessis ayant fréquenté certaines institutions;

Considérant que les personnes admissibles à ce programme sont celles, vivantes au 10 avril 2007, qui répondent aux conditions suivantes :

1. elles étaient orphelines ou considérées comme telles en raison notamment de leur abandon ou de leur illégitimité;
2. entre le 1<sup>er</sup> janvier 1935 et le 31 décembre 1964, elles ont été admises dans l'une ou l'autre des neuf (9) institutions énumérées en annexe au décret;
3. elles ont subi une évaluation psychologique avant ou à compter de leur admission dans l'une de ces institutions, concluant à une déficience ou à un retard intellectuel les rendant inaptes à l'adoption, ou ont été considérées ainsi par cette institution;
4. elles n'ont pas reçu d'aide financière en vertu du Programme national de réconciliation avec les orphelins et orphelines de Duplessis, adopté par le décret n° 1153-2001 du 26 septembre 2001, lequel a été modifié le 18 juin 2003 par le décret n° 675-2003;

Considérant que ce programme a pour objet de verser à ces personnes une aide financière individuelle sans égard à la faute et à la responsabilité de qui que ce soit;

Considérant que les personnes admissibles à ce programme sont celles, vivantes au 10 avril 2007, qui répondent aux conditions suivantes :

1. elles étaient orphelines ou considérées comme telles en raison notamment de leur abandon ou de leur illégitimité;
2. entre le 1<sup>er</sup> janvier 1935 et le 31 décembre 1964, elles ont été admises dans l'une ou l'autre des neuf (9) institutions énumérées en annexe au décret;
3. elles ont subi une évaluation psychologique avant ou à compter de leur admission dans l'une de ces institutions, concluant à une déficience ou à un retard intellectuel les rendant inaptes à l'adoption, ou ont été considérées ainsi par cette institution;
4. elles n'ont pas reçu d'aide financière en vertu du Programme national de réconciliation avec les orphelins et orphelines de Duplessis, adopté par le décret n° 1153-2001 du 26 septembre 2001, lequel a été modifié le 18 juin 2003 par le décret n° 675-2003;

Considérant que ce programme a pour objet de verser à ces personnes une aide financière individuelle sans égard à la faute et à la responsabilité de qui que ce soit;

Considérant que cette aide financière est versée en considération des situations difficiles et injustes vécues par ces personnes lors de leur séjour en institution;

Considérant que plusieurs facteurs dont l'écoulement du temps rendent difficile de départager les rôles respectifs qu'ont pu jouer, à l'égard de ces situations difficiles et injustes vécues par ces personnes, les divers intervenants qu'ils soient gouvernementaux, religieux, médicaux ou autres;

Considérant que le gouvernement estime que la société québécoise dans son ensemble a un devoir moral à l'égard de ces personnes et que c'est notamment dans ce contexte que s'inscrit le Programme national de réconciliation avec les orphelins et orphelines ayant fréquenté certaines institutions;

Considérant que le gouvernement, par ce second programme vient compléter et finaliser un acte de réconciliation avec les orphelins et orphelines de Duplessis pour les situations que ces personnes ont vécues;

Considérant que cet objectif exige, tel que le prévoit d'ailleurs le programme, que chaque personne déclarée admissible doit, pour obtenir l'aide financière prévue, donner quittance complète, finale et générale à l'égard de tout droit ou recours civil envers quiconque, pour quelque dommage ou préjudice que ce soit relatif aux événements visés par ce programme, y compris pour des dommages ou des préjudices, résultant de sévices de quelque nature que ce soit qu'elle a pu subir à l'occasion de son séjour en institution.

Je, **soussigné(e)**, \_\_\_\_\_ **domicilié(e) au**  
\_\_\_\_\_, déclare avoir été informé(e) de la  
décision rendue à mon égard le \_\_\_\_\_ par le Comité  
multipartite. Je comprends donc que je suis admissible au Programme national  
de réconciliation avec les orphelins et orphelines de Duplessis ayant fréquenté  
certaines institutions et que je recevrai, si je signe le présent document, une aide  
financière de quinze mille dollars (15 000 \$).

En contrepartie de ce versement provenant uniquement du gouvernement du Québec et fait sans préjudice, ni admission, je renonce, par la présente, à toute réclamation et tout recours d'ordre civil, individuel ou collectif, déjà entrepris ou que je pourrais entreprendre concernant quelque dommage, sévices ou préjudice que ce soit, que j'ai pu subir à l'occasion de mon séjour en institution ou qui découlent, directement ou indirectement, de ce séjour en institution et ce, contre le gouvernement du Québec, ses employés, préposés et mandataires passés, présents et futurs, contre toute personne, toute corporation ou toute

Considérant que cet objectif exige, tel que le prévoit d'ailleurs le programme, que chaque personne déclarée admissible doit, pour obtenir l'aide financière prévue, donner quittance complète, finale et générale à l'égard de tout droit ou recours civil envers quiconque, pour quelque dommage ou préjudice que ce soit relatif aux événements visés par ce programme, y compris pour des dommages ou des préjudices, résultant de sévices de quelque nature que ce soit qu'elle a pu subir à l'occasion de son séjour en institution.

Je, **soussigné(e)**, \_\_\_\_\_ **domicilié(e)** au \_\_\_\_\_, déclare avoir été informé(e) de la décision rendue à mon égard le \_\_\_\_\_ par le Comité multipartite. Je comprends donc que je suis admissible au Programme national de réconciliation avec les orphelins et orphelines de Duplessis ayant fréquenté certaines institutions et que je recevrai, si je signe le présent document, une aide financière de quinze mille dollars (15 000 \$).

En contrepartie de ce versement provenant uniquement du gouvernement du Québec et fait sans préjudice, ni admission, je renonce, par la présente, à toute réclamation et tout recours d'ordre civil, individuel ou collectif, déjà entrepris ou que je pourrais entreprendre concernant quelque dommage, sévices ou préjudice que ce soit, que j'ai pu subir à l'occasion de mon séjour en institution ou qui découlent, directement ou indirectement, de ce séjour en institution et ce, contre le gouvernement du Québec, ses employés, préposés et mandataires passés, présents et futurs, contre toute personne, toute corporation ou toute communauté religieuse ayant administré (**nom de l'institution ou des institutions**), ses administrateurs, officiers, employés, membres, mandataires et ayants droit, passés, présents et futurs, ainsi que toute personne ayant œuvré à (**cette institution ou ces institutions**) de même que contre quelque autre personne que ce soit, qu'elle soit une personne physique ou une personne morale, y compris le gouvernement du Canada, ses employés, préposés et mandataires passés, présents et futurs.

J'abandonne également tout droit, passé, présent ou futur, à faire partie de tout recours collectif, déjà entrepris ou qui pourrait l'être, concernant quelque

dommage, sévices ou préjudice que ce soit, que j'ai pu subir à l'occasion de mon séjour en institution ou qui découlent, directement ou indirectement, de ce séjour en institution et ce, contre le gouvernement du Québec, ses employés, préposés et mandataires passés, présents et futurs, contre toute personne, toute corporation ou toute communauté religieuse ayant administré **(nom de l'institution ou des institutions)**, ses administrateurs, officiers, employés, membres, mandataires et ayants droit, passés, présents et futurs, ainsi que toute personne ayant œuvré à **(cette institution ou ces institutions)** de même que contre quelque autre personne que ce soit, qu'elle soit une personne physique ou une personne morale, y compris le gouvernement du Canada, ses employés, préposés, mandataires, passés, présents et futurs.

Je reconnais avoir pris connaissance du présent document, y compris de ses considérants, et avoir eu l'occasion d'obtenir des explications sur sa portée et sa nature. Je déclare en comprendre la portée et la nature et je signe de façon libre et volontaire.

Signé, à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_  
(ville) (date)

---

**Signature du bénéficiaire**

Signé, à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_  
(ville) (date)

---

**Nom du curateur, tuteur ou conseiller (si requis)**

---

**Signature du curateur, tuteur ou conseiller (si requise)**

personne ayant œuvré à (**cette institution ou ces institutions**) de même que contre quelque autre personne que ce soit, qu'elle soit une personne physique ou une personne morale, y compris le gouvernement du Canada, ses employés, préposés, mandataires, passés, présents et futurs.

Je reconnais avoir pris connaissance du présent document, y compris de ses considérants, et avoir eu l'occasion d'obtenir des explications sur sa portée et sa nature. Je déclare en comprendre la portée et la nature et je signe de façon libre et volontaire.

Signé, à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_  
(ville) (date)

\_\_\_\_\_  
**Signature du bénéficiaire**

Signé, à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_  
(ville) (date)

\_\_\_\_\_  
**Nom du curateur, tuteur ou conseiller (si requis)**

\_\_\_\_\_  
**Signature du curateur, tuteur ou conseiller (si requise)**

Je, (**témoin**), \_\_\_\_\_ reconnais que

\_\_\_\_\_ a signé ce document devant moi, le

\_\_\_\_\_  
(date)